

FIN DE L'AUTORISATION DE LA GLOBALISATION DES ORDRES

Il est porté à la connaissance des Intermédiaires en bourse que la globalisation des ordres portant sur les titres KARTHAGO AIR LINES, autorisée par le Conseil du Marché Financier à l'occasion des premières séances suivant l'introduction en bourse de ladite société, ne sera plus admise à partir de la séance de bourse du lundi 22 Août 2005.